

Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest

Anjou. Maine. Poitou-Charente. Touraine

117-4 | 2010 Varia

Pour une histoire sociale de l'estran français

Du XVIe siècle à la Seconde Guerre mondiale

Gérard Le Bouëdec



Édition électronique

URL: http://journals.openedition.org/abpo/1844

DOI: 10.4000/abpo.1844 ISBN: 978-2-7535-1520-8 ISSN: 2108-6443

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2010

Pagination : 135-164 ISBN : 978-2-7535-1309-9 ISSN : 0399-0826

Référence électronique

Gérard Le Bouëdec, « Pour une histoire sociale de l'estran français », Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest [En ligne], 117-4 | 2010, mis en ligne le 10 décembre 2012, consulté le 23 avril 2019. URL : http://journals.openedition.org/abpo/1844 ; DOI : 10.4000/abpo.1844

© Presses universitaires de Rennes

Pour une histoire sociale de l'estran français, du xvie siècle à la Seconde Guerre mondiale

Gérard Le Bouëdec

Université Européenne de Bretagne CERHIO UMR 6258 – université de Bretagne Sud

Le champ littoral est aujourd'hui investi par toutes les disciplines avec un discours interdisciplinaire revendiqué. On le mesure notamment dans le livre vert de 2007 de la communauté européenne¹, dans l'argumentaire du programme Liteau développé depuis 1998 par le ministère de l'écologie, de l'aménagement et du développement durable et dont le Conseil scientifique est clairement interdisciplinaire², dans les grandes manifestations scientifiques comme le colloque de Lille de janvier 2008 intitulé « Le littoral, Subir, Dire, Agir. » La démarche pluridisciplinaire était ainsi exprimée : « Ainsi il apparaît de plus en plus important d'assurer le dialogue et les échanges de connaissances entre les chercheurs (géographes, écologues, économistes, sociologues, juristes, politistes), les gestionnaires (État, collectivités territoriales), les usagers (industriels, pêcheurs, conchyliculteurs, touristes, résidents) du littoral³ ». Les historiens sont systématiquement les grands absents de cette interdisciplinarité. Or les programmes scientifiques ne peuvent les laisser indifférents : les défis environnementaux littoraux, l'exploitation des ressources, l'interaction entre les activités humaines et la vulnérabilité du littoral, les usages et les conflits d'usages, la « gouvernance du littoral », voici des thèmes qui justifient l'intrusion des historiens dans le débat scientifique interdisciplinaire, et avec des arguments. Faut-il encore que le champ historique de l'estran soit lisible!

^{1.} Communication de la commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au comité des régions : une stratégie européenne pour la recherche marine et maritime. Un Espace européen de la recherche cohérent à l'appui d'une utilisation durable des mers et des océans. 3 septembre 2008.

^{2. [}www.Liteau.ecologie.gouv.fr].

^{3.} Colloque des 15-18 janvier 2008 dans le cadre de l'IFRESI et la MESHS du Nord Pasde-Calais impliquant cinq laboratoires des universités de Lille 1, de l'université du Littoral et de l'université d'Artois.

Le terme d'estran n'apparaît pas dans le discours des usagers et guère dans la législation. Le Dictionnaire de Marine à voile de Paris et Bonnefous⁴ publié en 1847 retient cing termes. Le littoral (sea coasts) correspond aux côtes et aux pays qui bordent la mer. Le rivage n'est que la partie de la côte qui est baignée par les marées ou par le mouvement des vagues. Mais, disent les auteurs, les termes de grève et de plein (shore) sont plus utilisés par les marins; celui de rivage s'applique plutôt au bord des fleuves et des rivières. C'est pourtant l'expression « rivage de la mer » qui est utilisée dans l'ordonnance de 1681⁵. La côte, c'est à la fois le rivage de la mer⁶ et la terre avoisinante; toutefois son usage appartient souvent à ceux qui s'en approchent mais du côté mer; d'ailleurs les termes anglais correspondants sont à la fois coast et shore. Le terme peu usité, disent les auteurs, d'estran ou stran est traduit par sea-beach ou strand équivalent de plage, c'est-à-dire cet espace qui se découvre et se couvre au gré des marées sur le littoral atlantique. C'est un terme d'origine nord-européenne, strand, que l'on retrouve dans les langues hollandaise, allemande, anglaise, danoise et suédoise, (strind en islandais). En allemand, il serait la synthèse de Seite (côté), Streifen (bande), Rand (bordure).

D'une recherche fragmentée à une recherche globale sur les sociétés littorales

L'estran en tant qu'objet de recherche a eu du mal à émerger du fait de l'atomisation des sujets et des approches. Les juristes semblent très tôt s'intéresser à l'estran mais avant tout pour aborder l'encadrement juridique et la réglementation des activités qui s'y déroulent à la faveur des mutations des usages et des conflits qui y prennent place. Datant d'avant la Seconde Guerre mondiale, trois thèses méritent d'être citées. Si Maurice Monteil⁷ et Robert Pelloux⁸ s'intéressent à la notion de « domaniabilité publique », le titre de celle de Jean Bernard⁹ révèle l'enjeu de la recherche : « De l'utilisation du domaine public maritime. Établissements de pêche et locations de plage. » Parallèlement, les historiens du droit s'engagent dans l'étude des institutions qui s'affirment avec la première loi littorale que constitue, en 1681, l'ordonnance de Colbert qui définit la notion de domaine public

^{4.} Bonnefoux, Pierre-Marie Joseph, Pâris, Edmond, Dictionnaire de la marine à voile, préface d'Éric Rieth, Édition du Layeur, 1999. (Édition originale en 1847).

^{5.} C'est cette référence qui sert de titre à la publication d'un colloque organisé à Tatihou par Barre, Éric, Ridel, Élisabeth, Zysberg, André, Ils vivent avec le rivage, CRQH, Histoire maritime, n° 2.

^{6.} LE Roy, Richard, « De la définition du rivage de la mer. Histoire et politique », Mélanges offerts à Edmond Monange, CRBC, 1994.

^{7.} Monteil, Maurice, Formation et évolution de la notion de domaniabilité publique, thèse de droit, Larose, 1904.

^{8.} PELLOUX, Robert, La Notion de domaniabilité publique depuis la fin de l'Ancien Régime, thèse de droit, Dalloz, 1933.

^{9.} Bernard, Jean, De l'utilisation du domaine public maritime. Établissements de pêche et locations de plages, Les Presses modernes, 1930.

maritime. Les thèses de Marcel Gouron sur l'amirauté de Guyenne ¹⁰, de Jean-Marie David ¹¹ sur celle de Provence précèdent l'activité féconde de Joachim Darsel ¹² qui va, après sa thèse sur l'amirauté bretonne, publier des articles sur l'ensemble des amirautés de l'Ouest français. L'intrusion du géographe Louis Papy avec L'Homme et la mer sur la côte atlantique de la Loire à la Gironde : étude de géographie humaine est suffisamment isolée pour être soulignée ¹³.

Au-delà de la Seconde Guerre mondiale, l'étude de l'estran n'apparaît pas plus lisible en tant que telle car elle est totalement fragmentée. L'histoire du sel, déjà présente dans la première moitié du xxe siècle 14, va connaître un dynamisme et un renouvellement qu'ont marqués deux ouvrages majeurs, Le rôle du sel dans l'Histoire sous la direction de Michel Mollat 15 en 1968, et la grande synthèse de Jean-Claude Hocquet, Le sel et le pouvoir de l'an mil à la Révolution française, en 1985. La création de la commission internationale du sel en 1981 a contribué à l'autonomisation de ce champ de recherche particulièrement fécond. Henri Touchard, dans la préface donnée pour Le sel de la Baie 16, ouvrage qui rassemble les communications d'un colloque de 2004, souligne l'abondance des colloques et congrès et évalue la bibliographie choisie à au moins 150 titres.

C'est par l'étude des usages que se constitue une bibliographie sur l'estran, redevable à la fois aux travaux des universitaires et à ceux des Sociétés savantes. Le thème du goémon est au cœur de la thèse de droit de Marie-Jacqueline Destouches 17 qui présente la réglementation de la collecte et des usages des engrais marins. Mais l'intervention de l'anthropologue Philippe Jacquin se révèle décisive quand paraît Le Goémonier 18 en 1980 : il ouvre de nouvelles perspectives sur l'estran et la construction sociale des territoires. Il revient sur la thématique goémonière, avec la guerre des algues, dans le cadre d'un colloque sur « Pouvoirs et littoraux »

^{10.} GOURON, Marcel, L'Amirauté de Guienne depuis le premier amiral anglais en Guiennne jusqu'à la Révolution, Sirey, 1938.

^{11.} David, Jean-Marie, L'Amirauté de Provence et des Mers du Levant, 1942.

^{12.} Darsel, Joachim, L'Amirauté de Bretagne, des origines à la fin du xvIII^e siècle, thèse d'histoire du droit, Paris, 1954. Voir aussi « Contribution de la Bretagne à l'élaboration d'un droit de la mer », Bulletin philologique et historique du CTHS, année 1966, actes du 91^e Congrès des sociétés savantes, 1968, p. 1-14.

^{13.} PAPY, Louis, L'Homme et la mer sur la côte atlantique de la Loire à la Gironde : étude de géographie humaine, 1941.

^{14.} PAPY, Louis, « Les marais salants dans l'Ouest; étude de géographie humaine », Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest, T. II, 1931, p. 121-161.

^{15.} Mollat, Michel (dir.), Le Rôle du sel dans l'Histoire, PUF, 1968.

^{16.} HOCQUET, Jean-Claude, SARRAZIN, Jean-Luc, Le Sel de la Baie, Histoire, archéologie, ethnologie des sels atlantiques, PUR, 2006.

^{17.} Destouches, Marie-Jacqueline, Le Goémon en Bretagne : étude historique de la réglementation, thèse de droit, Paris, 1962. Voir également sa synthèse : « La récolte du goémon et l'ordonnance de Marine », Annales de Bretagne, t. 29 (1972), p. 349-371.

^{18.} JACQUIN, Philippe, Le Goémonier, Berger-Levraut, 1980.

en 1998 ¹⁹. Cette approche sociale se retrouve dans un article de Jeanne Plassart ²⁰ qui étudie l'importance des algues dans la vie des îliens, chez Jean-François Henri qui s'intéresse aux brûleurs de varech au xix^e siècle à l'île d'Yeu ²¹ et chez Pierre Arzel qui publie Les Goémoniers ²² en 1987.

L'exploitation agricole abordée par Louis Papy est au cœur de quelques travaux. Abel Bouhier, dans son article « Cultures dans le Sable et originalité d'une société littorale : le pays de La Tranche (Vendée)²³ », rappelle les « conches » entre Longeville et La Tranche-sur-Mer qui sont des cuvettes creusées dans le sable; déià en 1844, J. A Cavoleau²⁴ les présentait avec leurs cultures d'haricots et d'ail. L'étude du territoire de la Teste du Buch. dans le bassin d'Arcachon, montre deux approches complémentaires. Frank Bouscaud oriente ses travaux sur la complexité de la question des « prés salés 25 » tandis que Jacques Ragot aborde la lutte des habitants contre la dune, avant de poursuivre par les origines du boisement des dunes littorales 26. En effet, sur les côtes sableuses, les agressions de la mer et des tempêtes soulèvent les dunes et menacent les activités agricoles, des villages sont ensevelis. Sylvie Caillé²⁷ a recensé, notamment sur les côtes des départements actuels de Loire-Atlantique et de Vendée, les villages ensevelis. Johan Vincent²⁸ rappelle que le bourg d'Escoublac qui a donné naissance à la Baule est le second Escoublac, le premier ayant dû être abandonné dans les années 1780.

La question des pêcheries d'estran et d'estuaires est un autre aspect important de la bibliographie ²⁹. Dans la Revue maritime et coloniale de

^{19.} JACQUIN, Philippe, « La guerre des algues. Contestations et affrontements pour le partage de l'estran dans la France de l'Ouest », dans Le Bouëdec, Gérard, et Chappé, François, Pouvoirs et littoraux du xve au xxe siècle, PUR, 2000, p. 617-622.

^{20.} PLASSART, Jeanne, « L'importance du goémon dans la vie des îliens du XVII^e au début du XX^e siècle », Cahiers de l'Iroise, n° 1, janvier-mars 1981, p. 81-83.

^{21.} Henry, Jean-François, « Les brûleurs de varech à l'île d'Yeu au XIX^e siècle », dans GUILLEMET, Dominique et PÉRET, Jacques, Les Sociétés littorales du Centre-Ouest atlantique, Société des Antiquaires de l'Ouest, 1996, p. 649-659.

^{22.} ARZEL, Pierre, Les Goémoniers, L'Estran/Le Chasse-marée, 1987.

^{23.} BOUHIER, Abel, « Cultures dans le Sable et originalité d'une société littorale : le Pays de La Tranche (Vendée) », dans GUILLEMET, Dominique, et PÉRET, Jacques, Les Sociétés littorales..., op. cit., p. 735-752.

^{24.} CAVOLEAU, Jean-Alexandre, Statistique ou description générale du département de la Vendée, 1978 [1^{re} édition 1844], p. 602-605.

^{25.} Bouscau, Frank, Les prés salés de la Teste de Buch. Contribution à l'Histoire du domaine maritime du Moyen Âge à nos jours, éd. Bouscau, 1988.

^{26.} RAGOT, Jacques, La Vie et les gens de la Teste de Buch pendant la lutte contre les sables (1792-1815), éd Graphica, 1975; idem, « Les origines du boisement des dunes littorales en Aguitaine », Revue du droit rural, mai 1982.

^{27.} CAILLE, Sylvie, Les Côtes sableuses du XIX^e siècle à nos jours, 2003, p. 22-23.

^{28.} VINCENT, Johan, L'Intrusion balnéaire. Les populations littorales bretonnes et vendéennes face au tourisme, Rennes, PUR, 2007, p. 61.

^{29.} Des éditions des rapports de Le Masson du Parc mettront à la disposition des historiens une source essentielle pour l'étude de l'estran. Voir en particulier : « Pêches et pêcheurs du domaine maritime aquitain; procès verbaux des visites de François Le Masson du Parc, Inspecteur général des pêches du royaume », édition critique par LIEPPE,

1887, le sous-commissaire de l'Inscription maritime Busson ³⁰ rédige un article sur les établissements de pêche et le domaine public maritime. Jacqueline Trémembert-Le Braz soutient en 1941 une thèse sur les pêcheries en Bretagne méridionale jusqu'à la fin de l'Ancien Régime ³¹. La thèse de Jacques Boucard sur les écluses à poisson de l'île de Ré constitue une étape importante ³². Il faut encore souligner la précocité des travaux de Philippe Jacquin. Il a multiplié les interventions dans les colloques sur les acteurs de l'estran, avec des titres toujours très expressifs, « les pieds rouges ³³ », les « collecteurs des grèves ³⁴ » ou les « hommes de pierres ³⁵ ». C'est avec Guy Prigent ³⁶ que la pêche à pied devient un titre d'ouvrage après avoir été celui d'une exposition. Sa pratique actuelle en fait même un sujet dans une revue grand public ³⁷.

L'histoire des ports ne fait guère de référence à l'estran, comme si tous les ports étaient des ports aménagés alors qu'ils ne sont que des havres d'échouage. Or c'est avec le développement récent des travaux sur le cabotage et les petits ports que les havres d'échouage ou les mouillages situés dans les fonds d'estuaire ou dans des rias trouvent leur place dans l'historiographie. Les historiens français se sont intéressés au cabotage pratiqué lorsque marins et négociants-armateurs français remplissaient la fonction de rouliers sur les routes du sel et du vin, aux xve et xvie siècles, entre le Bordelais, l'Aunis-Saintonge d'une part, les Pays-Bas et les rives de la Baltique et l'Angleterre d'autre part³⁸. Ils ont ensuite négligé le cabotage,

Denis, Entre deux mers éd, 2004. Se référer à DARDEL, Éric, État des pêches maritimes sur les côtes occidentales de la France au début du XVIII^e siècle, d'après les procès-verbaux de l'inspecteur des pêches Le Masson du Parc (1723-1732), Paris, 1941.

- 30. Busson, R., « Les établissements de pêche et le domaine public maritime », Revue maritime et coloniale, oct.-déc. 1887, t. 95.
- 31. Tremembert-Le Braz, Jacqueline, Les Pêcheries en Bretagne méridionale jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, thèse manuscrite, École des chartes, 1941.
- 32. BOUCARD, Jacques, Les Écluses à poissons de l'île de Ré, Rupella, 1984. Voir aussi SOULET, Yves, « Les écluses à Poissons en pierres sèches de Noirmoutier », Lettres aux amis de l'île de Noirmoutier, 2e trim. 1995, p. 2-23. Voir également l'approche archéologique des pièges à poisson dans JONES, Cecil, « Wall in the sea, the goradau of Menai », Nautical Archeology, vol. 12, n° 1, February 1983, p. 28-40.
- 33. JACQUIN, Philippe, « Les pieds rouges du littoral : des villages face à la mer, un exemple d'écosystème océanique », dans VILLIERS, Patrick, PFISTER-LANGANAY, Christian, « La pêche en Manche et mer du Nord », Cahiers du Littoral, 1998, p. 129-138.
- 34. JACQUIN, Philippe, « Images des collecteurs des grèves » dans Le Bouëdec, Gérard, Chappé, François (dir.), Actes de la table ronde tenue à l'Université de Bretagne Sud, 1996, p. 88-91.
- 35. JACQUIN, Philippe, « Les hommes de pierre », dans Le BOUËDEC, Gérard, CHAPPÉ, François (dir.), Représentations et images du Littoral, Rennes, PUR, 1998, p. 85-92.
 - 36. Prigent, Guy (dir.), Pêche à pied et usages de l'estran, Apogée, 1999.
 - 37. « Il était une fois la pêche à pied », Bretagne Magazine, n° 3, sept. 2008, p. 20-41.
- 38. Mollat, Michel, Le Commerce maritime normand à la fin du Moyen Âge, Plon, 1952; Touchard, Henri, Le Commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge, Les Belles Lettres, 1967; Trocmé, Étienne, Delafosse, Marcel, Le Commerce rochelais de la fin du xv^e au début du xvIII^e siècle, Sevpen, 1958; Craeybeckx, Jan, Le grand Commerce d'importation. Les vins de France aux anciens Pays-Bas (XIIII^e-xv^e siècles), Sevpen, 1959; Tanguy, Jean, Le Commerce de Nantes au milieu du xvII^e siècle, Sevpen, 1956; Delumeau, Jean, L'Alun de Rome, Sevpen, 1963; Dollinger, Philippe, La Hanse (XIIII^e-xvIII^e siècles), Aubier-Montaigne, 1964.

tout comme il fut abandonné par le capitalisme maritime au XVII^e siècle au profit des destinations coloniales antillaises et asiatiques. Aussi le regard que nous portons en France sur le seul cabotage français nous renvoie une image réductrice de sa réalité. La représentation dominante du cabotage est celle d'un monde de gagne-petit, de micro-entrepreneurs, de petits tonnages, qui n'a trouvé d'écho dans la recherche universitaire que récemment. En revanche, depuis vingt ans, dans les publications et les manifestations de la vague patrimoniale qui submerge le littoral français, le cabotage occupe une place de choix. Au cours des dix dernières années³⁹ la recherche universitaire a permis de mettre en valeur trois aspects essentiels.

^{39.} Le Bouëdec, Gérard, « Le cabotage sur la façade atlantique au xviile siècle », dans WORDNOFF, Denis, La Circulation des marchandises dans la France d'Ancien Régime, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1998, p. 53-83; idem, « La Compagnie des Indes et le cabotage atlantique au xvIIIe siècle », Bulletin de la RHMC, 1997, p. 140-167; id., « L'État et le cabotage en France et en Europe aux xviie et xviiie siècles », dans Le Bouëdec, Gérard, Chappé, François, Pouvoirs et littoraux..., op. cit., p. 383-393; id., « Les enjeux du cabotage européen (xıv-xıxe siècles) », dans Buchet, Christian, Meyer, Jean, Poussou, Jean Pierre, La Puissance maritime, PUPS, 2004, p. 377-394; id., « Produits vivriers et matières premières dans le développement du cabotage en Europe atlantique (de la péninsule ibérique à l'Europe du nord), xve-xvIIIe siècles », dans Ricchezza del mare, Richezza dal mare, Secc. XIII-XVIII, Instituto Internationale di Storia Economica « F. Datini » Prato, Série II – Atti delle « Settimane di Studi » e. altri Convegni, Le Monnier, 2006, p. 267-285; id., « Intra-european coastal shipping from 1400 to 1900. A long forgotten sector of development », dans Emmer, PC, Pétré-Grenouilleau, Olivier, Roitman, JV, A Deus ex Machina revisited Atlantic colonial trade and European Development, Brill, 2006, p. 89-107: Buti, Gilbert, Activités maritimes et gens de mer à Saint-Tropez (milieu xviie siècle-début xixe siècle). Contribution à l'étude des économies maritimes, Thèse de doctorat, EHESS, 2000 (publication en cours aux PUR); idem, « Le chemin de la mer ou le petit cabotage en Provence (xviie-xviiie s.) », Provence historique, fasc. 201, juillet-sept. 2000, p. 297-320; id., « Le cabotage dans tous ses états dans la France d'Ancien Régime : définitions, sources, approches », Rives nord méditerranéennes, n° 13, 2003, p. 7-22; id., « Cabotage et caboteurs de la France méditerranéenne (xviie-xviiie siècles) », Rives nord méditerranéennes, t. XXIII, n°1, juin 2003, p.53-64; id., « Aller en caravane : le cabotage lointain en Méditerranée, xvIIIe-xvIIIIe siècles », Revue d'histoire moderne et contemporaine, n° 52-1, janvier-mars 2005, p. 7-38; id., « Entre échanges de proximité et trafics lointains : le cabotage en méditerranée aux xvIIe-xvIIIe siècles », dans Richezza del mare, Richezza dal mare, secc. xIIIe-xvIIIe, Atti delle xxxvııe Settimana di Studi, Instituto Datini, Le Monnier, 2006, p. 287-316; id., « La marine de Sète au xviile siècle Trafic de proximité et grand cabotage européen » dans Michel, Henri, Ports de l'Europe méditerranéenne : trafics et circulation : images et représentations (xvie-xxie), université de Montpellier, à paraître; PFISTER, Christian, « La transmanche et les liaisons maritimes (xvIIIe-xxe siècle) », dans Revue du nord, coll. « Histoire », n° 9, 1995, p. 29-42; idem, « Les relations entre Dunkerque et l'ouest français de Louis XIV à la Révolution » dans Guillemet, Dominique et Péret, Jacques, Les sociétés littorales..., op. cit., p. 311-350; Pourchasse, Pierrick, Le Commerce du Nord, Rennes, PUR, 2006; Zysberg, André, « La flotte du Havre de 1664 et 1686, les normands et les Amériques », Cahiers havrais de recherche historique, Numéro spécial hors série, 1993, p. 43-73; HENRY, Jean-François, Des marins au siècle du Roi Soleil, Salmon, 1982 (thèse soutenue à l'université de Nantes en 1981).

Le cabotage est, pour reprendre l'expression employée par Pierre Jeannin 40, l'outil des interdépendances économiques qui se tissent à différentes échelles depuis le niveau interrégional jusqu'au niveau intra européen de la rocade courte à la grande dorsale qui va du fond de la Baltique à la Méditerranée. Les historiens ont surtout insisté sur le take off des échanges coloniaux à partir de la seconde moitié du xvil^e siècle, mais il faut sans doute, comme le suggèrent les travaux d'un colloque sous la direction de Peter Emmer, Olivier Pétré-Grenouilleau et Jessica. V Roitman, publié chez Brill à Leiden, réexaminer les chiffres du commerce extérieur des principaux pays européens, et tenter une pesée globale des flux, locaux et régionaux, pour redonner au cabotage toute sa place dans le développement économique européen. Il ne s'agit pas de réhabiliter le cabotage, il faut démontrer son rôle essentiel. En effet, le cabotage est un moyen de transport incontournable dans le système multimodal des transports jusqu'au développement du chemin de fer.

L'émergence et l'affirmation du balnéaire illustrent parfaitement la segmentation en champs spécifiques de l'étude de l'estran. En un quart de siècle, la cartographie des études a fini par toucher l'ensemble du littoral. Les travaux de Christian Genet⁴¹, publiés à compte d'auteur, sur la vie balnéaire en Aunis-Saintonge, et en particulier à Royan, de 1815-1848, en 1978, et de Gabriel Désert⁴², dans la collection « La vie quotidienne », sur les plages normandes du Second Empire aux années folles, en 1983, paraissent alors bien isolés. Parallèlement, au Royaume-Uni, les ouvrages de John A.R. Pimlott⁴³ en 1976 et de John K. Walton⁴⁴ en 1983 marquent le développement des études sur le balnéaire. Or dans les années 1990, les publications se multiplient et ont un point commun, une approche exogène du phénomène. Deux ouvrages complètent pour le littoral de la Manche, les travaux de Gabriel Désert : en 1995 Élie Guene 45 pour le Cotentin et l'Avranchin, Richard Klein⁴⁶ pour la côte d'Opale en 1995. C'est cette même année que le géographe Vincent Lahondère soutient une thèse sur l'histoire de la croissance des stations touristiques du littoral aux xix^e et xx^e siècles ⁴⁷. C'est au tournant des années 2000 que sont publiés

^{40.} JEANNIN, Pierre, « Les interdépendances économiques dans le champ d'action européen des Hollandais (xvie-xviiie siècle) », dans Braunstein, Philippe, Hoock, Jochen (dir.), Marchands du Nord. Espaces et trafics à l'époque moderne, Presses de l'ENS, 1996.

^{41.} GENET, Christian, La Vie balnéaire en Aunis Saintonge 1815-1848; Royan: Rendez-vous des Bordelais, Gémozac, à compte d'auteur, 1978.

^{42.} DÉSERT, Gabriel, La Vie quotidienne sur les plages normandes du Second Empire aux années folles, Paris, Hachette, coll. « la vie quotidienne », 1983.

^{43.} PIMLOTT, John A. R., The English'man Holiday : A social History, Hassocks, Harvester Press, 1976.

^{44.} Walton, John K., The English Seaside Resort : A Social History 1750-1914, Leicester, Leicester University Press, 1983.

^{45.} GUENE, Élie, Deux Siècles de bains de mer sur les plages de l'Avranchin et du Cotentin, Manche-Tourisme, 1995.

^{46.} KLEIN, Richard, Le Touquet Paris-Plage : la cote d'opale des années Trente, Norma, 1995.

^{47.} LA HONDÈRE, Vincent, Histoire de la croissance des stations touristiques du littoral atlantique français aux xix^e et xx^e siècles, Thèse de géographie, université de Bordeaux III, 1995.

deux ouvrages importants, l'un par Pierre Laborde ⁴⁸ sur la côte basque, l'autre par Marc Boyer ⁴⁹ sur la Côte d'Azur, et qu'est soutenue la thèse de Philippe Clairay ⁵⁰ sur les côtes bretonnes. Mais il ne faut pas oublier que cette thématique balnéaire a aussi mobilisé les historiens du patrimoine comme le montre le travail de Bernard Toulier ⁵¹. Au Royaume-Uni, Peter Borsay ⁵² publie en 2006 une histoire des loisirs qui fait écho à l'ouvrage d'Alain Corbin ⁵³. En 2006, lors du colloque de Boulogne consacré aux villes balnéaires d'Europe occidentale ⁵⁴, qui témoigne de la maturité de ce segment de recherche, Peter Borsay d'une part, Allan Brodie et Gary Winter de l'autre ont fait le point sur la précocité du phénomène balnéaire au xville siècle en Angleterre.

Ainsi, les historiens des différents champs se sont longtemps ignorés en oubliant que le littoral est territoire d'interface et que l'estran n'est, en tant qu'espace vécu, que l'extension du territoire villageois. C'est en considérant que le littoral est le meilleur observatoire du rapport à la mer que les historiens du champ maritime vont s'intéresser aux sociétés littorales et à leur territoire, ouvrant des perspectives nouvelles de rencontre, y compris au niveau interdisciplinaire. L'histoire des gens de mer gu'Alain Cabantous a sortis de l'ombre au début des années 1980 a été décisive. Nourrie des travaux sur les représentations menés par Alain Corbin⁵⁵, il a orienté ses publications sur les identités maritimes ⁵⁶. Une orientation économique et sociale, enrichie par les travaux des ruralistes sur la pluriactivité va montrer que les populations du littoral entretiennent des relations plurielles avec la mer. Dès les années 1980, les historiens ruralistes⁵⁷ ont affirmé que, dans les campagnes, la pluriactivité l'emporte sur l'exercice exclusif d'un métier. Le colloque organisé en 2002 à Lorient et publié en 2004, réunissant des historiens du monde maritime et du monde rural ainsi que des ethnologues, a démontré la validité de ce concept de pluriactivité défini

^{48.} LABORDE, Pierre, Histoire du tourisme sur la côte basque, Atlantica, 2001.

^{49.} BOYER, Marc, L'invention de la côte d'Azur; l'hiver dans le midi, éd. de l'Aube, 2002.

^{50.} CLAIRAY, Philippe, Les stations balnéaires de Bretagne : Des premiers bains à l'explosion touristique des années 1960, Thèse de doctorat d'histoire, université de Rennes 2, multigr., 2003.

^{51.} TOULIER, Bernard, Villes d'eau : architecture publique des stations thermales et balnéaires, 2002.

^{52.} Borsay, Peter, A History of leisure, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2006.

^{53.} CORBIN, Alain, L'Avènement des loisirs (1850-1960), Aubier, 1995.

^{54.} Perret-Gentil, Yves, Lottin, Alain, Poussou, Jean-Pierre, Les Villes balnéaires d'Europe occidentale du xviil^e siècles à nos jours, PUPS, 2008.

^{55.} Corbin, Alain, Le Territoire du vide, l'Occident et le désir de rivage (1750-1840), Aubier,

^{56.} Cabantous, Alain, Dix mille marins face à l'océan. Les populations maritimes en France (xvII^e-XIX^e siècles), Aubier, 1995; idem, Le ciel dans la mer. Christianisme et Civilisation maritime (xvI^e-XVIII^e siècles), Fayard, 1990; id., Les côtes barbares. Pilleurs d'épaves et sociétés littorales en France (1680-1830), Fayard, 1993; id., Les citoyens du large : les identités en France (xvII^e-XIX^e siècle), Aubier, 1995.

^{57.} La pluriactivité dans les familles, textes réunis et présentés par CLERC, F., LACOMBE, P., MENDRAS, H., MESLIAND, C., Colloque de l'Association des ruralistes français, ARF, 1984.

dans un article publié dans les Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest. Aujourd'hui la pluriactivité est largement adoptée par les historiens des questions littorales et, à Hambourg, dans le cadre d'une étude comparative des littoraux de Bretagne-Sud et Mecklembourg, nous avons montré que c'est une réalité observable aussi sur les littoraux de la mer Baltique⁵⁸.

En réalité, la pluriactivité apparaît comme « un mode de vie parfaitement intégré par les habitants qui savent tirer parti de leur situation d'interface entre terre et mer⁵⁹ ». Les populations littorales ont appris à gérer leur territoire, notamment l'estran, et leur temps, notamment la saisonnalité des activités maritimes et agricoles. Elles intègrent les pratiques illicites comme la contrebande et le pillage des bateaux naufragés. Dans les années 1970-1990, les travaux sur les archives de l'Amirauté de Quimper, menés par Theurkauff et Peigné 60, l'ouvrage d'Alain Cabantous 61 sur les côtes barbares ont largement mis l'accent sur la collecte des produits des naufrages. En effet, les produits des cargaisons qui ne se sont pas dilués dans l'eau de mer, les barriques de vin, le bois issu de la coque ou du chargement, les pièces textiles et les voiles constituent des occasions à saisir, même si la collecte est parfois précédée d'une phase active de prédation. L'intégration des activités du tourisme balnéaire naissant est à l'origine d'une nouvelle pluriactivité à composante touristique. En terme d'identité sociale, la pluriactivité brouille les catégories, « la frontière entre terrien et marin se diluant dans un monde mixte difficilement reconnaissable » écrit Dominique Robin. Cette pluriactivité n'est d'ailleurs pas incompatible avec le statut d'inscrit maritime qui ne constitue pas un cadre unificateur pour ces usagers de l'estran. En revanche, la pluriactivité soude la communauté villageoise. Lors du colloque sur « La recherche internationale en Histoire maritime : essai d'évaluation », les deux interventions de Jacques Péret et de Thierry Sauzeau ont démontré le dynamisme de cette approche intégratrice par les sociétés littorales⁶².

^{58. «} Les populations littorales mecklembourgeoises (de l'île de Poel au Fischland) et bretonnes (fin -début XIX^e siècle) : étude comparée des pratiques de pluriactivité », Colloque international sur la pluriactivité dans les sociétés littorales des rives de la Baltique et de la mer du Nord, Université de Hambourg, 16-18 novembre 2006. « Die Küstenbevölkerungen Mecklemburgs (Zwischen Poel und Fischland) und der Bretagne (von Ende des 18. bis zum Beginn des 19. Jahrhunderts) : Versuch eines vergleichs der Merfachbeschäftigungen », dans SCHMIDT, Burkhart, HOGEFORSTER, Jürgen (dir.), Mehrdimensionale Arbeitswelten in Baltischen Raum, Von der Geschichte zun Gegenwart und Zukunft, Hamburg, DOBU Verlag, 2007, p. 70-79.

^{59.} GUENOT, Céline, « Pluriactivité et identité sociale dans les paroisses littorales de Basse-Bretagne au XVIIII^e siècle » dans LE BOUËDEC, Gérard et al., Entre Terre et Mer, op. cit; p. 197-208.

^{60.} THEURKAUFF, Marie-Christine et PEIGNE, Élisabeth, Naufrageurs et Pilleurs sur les côtes de Cornouaille au xvIII^e siècle, mém. de maîtrise, université de Paris X, 1973-1974.

^{61.} Cabantous, Alain, Les Côtes barbares..., op. cit. Voir également Péret, Jacques, Naufrages et pilleurs d'épaves sur les côtes charentaises aux xvii^e et xviii^e siècles, Poitiers, Geste éditions, 2004.

^{62. «} La recherche internationale en histoire maritime : essai d'évaluation », Revue d'Histoire maritime, n° 10-11, Presses Universitaires de Paris Sorbonne, 2010, p.135-158 et 249-257.

L'intégration de l'estran dans le territoire des paroisses riveraines et son façonnage

L'estran et l'activité agricole

Comme l'écrivait, selon une belle formule, Olivier Levasseur 63 dans sa thèse sur les usages de la mer dans le Trégor au xvIIIe siècle, la mer est d'abord au service des terres. Il n'a pas été démenti par Albert Michel Luc⁶⁴ dans sa thèse sur les sociétés littorales rétaises, où il montre que les « sarts⁶⁵ » viennent enrichir les vignobles littoraux. Gilbert Buti précise qu'il a relevé en Provence l'usage des algues comme engrais placé au pied des ceps de vigne, pratique pourtant rare contrairement à ce qui est observé dans les vignobles du littoral atlantique 66. Les cadastres de Ramatuelle, Gassin, Cogolin ou Saint-Tropez témoignent de l'intérêt que portent les gens de mer à la viticulture. À Saint-Tropez les gens de mer contrôlent 40 % des terres à vigne et les capitaines et patrons se sont adjugé un quart des terres alors qu'ils ne représentent que 7 % de la population totale. Cet engouement pour les terres à vigne s'observe pareillement en Languedoc où « il y eut cette même année [vers 1770] et les trois ou quatre années suivantes des propriétaires de la vigne dans le terroir de Marseillan, diocèse d'Agde, qui trouvèrent dans les fruits de la récolte d'une année la valeur du fonds de la terre qui les avait produits; et l'on vit des fortunes rapides dans les païs de vignobles de la province et parmi les négociants de Sette [...]. Aussi, presque que tous les domaines voisins de la mer furent-ils bientôt plantés en vignes, et les jeunes commerçants du port de Sette envoyés dans les provinces du nord de la France et dans les païs étranger pour y mettre en réputation les vins et eaux de vie du Languedoc⁶⁷ ». Une approche juridique du littoral et une lecture de René Josué Valin⁶⁸ ont permis assez tôt de faire écho aux contentieux entre populations riveraines à propos du goémon, que ce soit le goémon d'épave ou le goémon de rive. Mais au XIX^e siècle, Johan Vincent⁶⁹ mesure encore l'importance que conserve le goémon pour l'agriculture littorale. Le conseil municipal de Mesquer, en

^{63.} LEVASSEUR, Olivier, Les Usages de la mer dans le Trégor au XVIII^e siècle, Thèse de doctorat d'histoire, université de Rennes 2, multigr., 1999.

^{64.} Luc, Albert Michel, Les Gens de la mer dans l'île de Ré au xviile siècle, Thèse de doctorat d'histoire, université de Poitiers, multigr., 2005.

^{65.} Le goémon de rive accessible à basse mer, de la famille des fucales, et le goémon de fond accessible uniquement par bateau, de la famille des laminariales, portent le nom de varech en Normandie et de « sart » en Aunis-Poitou.

^{66.} Buti, Gilbert, « Vigne et cabotage en Méditerranée occidentale au xviii^e siècle », dans Relations, Echanges et Coopérations en Méditerranée, 128^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, CTHS, Bastia, 2003.

^{67.} Cité par DERMIGNY, Louis, Naissance et croissance d'un port : Sète de 1666 à 1880, Institut d'études économiques; Montpellier, 1955, p. 33, note 2, repris par G. Buti dans « Vigne et cabotage en Méditerranée » qui y cite Jacques Fauchet, Statistiques générales de la France, Département du Var, Paris, An X, p. 21, passim.

^{68.} Valin, René Josué, Nouveau commentaire sur l'ordonnance de la Marine du mois d'août 1681, La Rochelle, 1776.

^{69.} VINCENT, Johan, Les Sociétés littorales face à l'intrusion balnéaire, de Morgat à la Faute sur mer (Début XIX^e siècle-1945), Rennes, PUR, 2007, p. 20-21.

Loire-Atlantique, considère que « c'est une question de vie ou de mort pour l'agriculture de nos contrées ». Le préfet maritime de Brest précise dans les années 1870 que le varech fertilise toute la zone parallèle à la mer dans un rayon de plusieurs lieues. La guerre du goémon est toujours particulièrement vive dans les communes de Pleubian et de Plougrescan en Bretagne du nord. En 1859 le maire de Saint-Pierre-Quiberon défend l'entreprise chimique Le Glohaec qui utilise les varechs comme matière première pour la fabrication de la soude. Jean-François Henry s'est aussi intéressé aux brûleurs de varech sur l'île d'Yeu⁷⁰. Au milieu du XIX^e siècle, des microarmateurs, de Lannion, Lézardrieux, Pontrieux, Plancoët, Poulafret, vivent du dragage, du stockage et de la redistribution des « trez » et maërls auprès des producteurs de primeurs de Bretagne-nord⁷¹. À la fin du XIX^e siècle, les agriculteurs de la Bernerie en Loire-atlantique viennent toujours s'approvisionner en mars et septembre en sables vaseux pour leur terre. Ces différents types d'engrais marins constituent ce que l'on dénomme communément « le fumier de la mer ». Le sable de mer ne contribue à la fécondité des terres qu'en divisant leurs molécules. C'est le sel marin et les parties bitumineuses qu'il contient qui en font un très bon engrais. Les maërls sont des sables de qualité supérieure car ils contiennent des débris d'algues calcifiées et de coquillages. Dans certaines zones littorales, les « menusses » (les frais de poisson et d'alevins) et la « guildre », composée de petites crevettes, coquillages et frais de poisson, sont aussi utilisés comme engrais par les agriculteurs, bien que cela soit réprimé. La qualité de ces sols amendés est telle que dans les trois grandes îles de Ré, Noirmoutier et Oléron la jachère est supprimée au XVIII^e siècle. À Noirmoutier, Expilly écrit que froment, orge et fèves viennent sans qu'on laisse les terres se reposer. Bourgeois, sénéchal d'Ars-en-Ré et subdélégué de l'intendant, écrit en 1785 : « La terre ne se repose jamais, ici, qu'à peine la moisson est-elle faite, on rompt les terres, on les fume [avec du « sart »] et on les ensemence vers la fin de septembre 72. » Là est la richesse de l'agriculture littorale, dans le fumier des grèves. Il est donc très clair que, dans une région d'agriculture littorale dominante, la mer ne joue qu'un rôle secondaire mais essentiel pour la production agricole en lui fournissant le fumier des grèves. Au XIX^e siècle, la culture des primeurs, stimulée par la demande urbaine, fait la richesse de cette bande littorale enrichie des engrais de l'estran. En 1941, Louis Papy⁷³ présentait cette bande de 500 m à 1 km de large entre Loire et Gironde où étaient produits primeurs et petit vin; Maurice Le Lannou⁷⁴ dans les années trente décrivait ainsi cette « ceinture dorée » de la Bretagne septentrionale et occidentale : « C'est l'ensemble des pays maraîchers bretons. Sur cinq à six kilomètres à partir du

^{70.} Henry, Jean-François, « Les brûleurs de varech de l'île d'Yeu au XIX^e siècle », Les sociétés littorales du centre ouest atlantique de la préhistoire à nos jours, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 5^e série, t. 4, 1996, p. 649-659.

^{71.} SIOC'HAN-MONNIER, Françoise, La construction et l'évolution des ports en Bretagne aux xixe et xxe siècles, thèse de doctorat d'histoire, université de Rennes 2, 1998, multigr., p. 484 sqq.

^{72.} GUILLEMET, Dominique, Les Îles de l'Ouest de Bréhat à Oléron, du Moyen Âge à la Révolution, Poitiers, Geste éditions, 2000, p. 54

^{73.} PAPY, Louis, Les Aspects naturels de la côte atlantique de la Loire à la Gironde; introduction à une étude de géographie humaine, Éd. Delmas, 1941.

^{74.} LE LANNOU, Maurice, Itinéraires de Bretagne : guide géographique et touristique, s. d., p. 12.

rivage, les pommes de terre primeurs de Saint-Malo ou du Trégorrois, les oignons et les choux de Saint-Brieuc, les choux-fleurs et les artichauts de Saint-Pol-de-Léon, les fraises de Plougastel, les petits pois de Pont-L'Abbé, enrichissent depuis un siècle seulement, et quelquefois moins une population laborieuse de tout petits propriétaires. Le spectacle de ces champs privilégiés, minuscules, contournés, ceints de muretins de pierres sèches, descendant jusqu'au rivage le long des presqu'îles les plus menues, jusqu'aux criques où se tassent les barques et les maisons basses des pêcheurs, est un de ceux qui suggèrent le plus fortement le sentiment de la puissante originalité bretonne. »

Mais il serait erroné, comme le soulignait Alain Cabantous, de penser que les zones littorales sont nécessairement des espaces agricoles privilégiés. En fait les situations sont très variables. Si les baies d'Audierne et de Douarnenez, la région de Morlaix ou de Saint-Pol-de-Léon sont des régions riches, où le froment est cultivé à égalité avec d'autres céréales, si des diocèses sont autosuffisants ou excédentaires comme celui de Vannes, les récoltes landaises, picardes ou flamandes sont médiocres et de nombreuses paroisses du Boulonnais, du Marquenterre, des Flandres ou du Médoc connaissent des situations plus médiocres en années normales. Sur les côtes gasconnes, l'élevage d'ovins peut constituer un appoint, mais en général la part de l'élevage est inégale. Sur les côtes de Cornouaille et du Léon, les cultures légumières sont très présentes, le vignoble est, lui, plus fréquent en Saintonge continentale et insulaire, en Languedoc et en Provence, mais il ne s'agit pas toujours de vin de qualité. Il ne faut pas omettre les cultures de chanvre et de lin en Bretagne et Picardie à l'origine d'une proto-industrie textile. Surtout il faut bien se garder de penser que les amendements marins font partout des miracles, car le profil du trait de côte et l'océan peuvent être hostiles. Les vents qui privent les paroisses littorales de ressources en bois et poussent les sables et dunes qui envahissent les champs, les inondations consécutives aux tempêtes et aux grandes marées qui privent les paysans de leurs récoltes, sont des calamités naturelles contre lesquelles les riverains ont du mal à lutter 75. Il faut attendre le début du XIX^e siècle pour qu'une politique de fixation des dunes soit entreprise. En Flandre maritime, la mer menace directement les zones poldérisées, notamment lors des grandes marées, jusqu'aux années 1880. L'administration a d'ailleurs mis en place des syndicats pour entretenir les digues et ce, souvent dans la continuité de l'Ancien Régime, comme pour les syndicats de Wateringues. Mais l'usage à destination de l'amendement des terres n'est plus le seul : sable et rochers servent de plus en plus pour la construction de routes et maisons, sur un littoral qui, touché par le développement du balnéaire, s'urbanise.

Des marais salants et de l'estran nourricier aux parcs ostréicoles

^{75.} Cabantous, Alain, Les Côtes barbares..., op. cit., p. 79-84.

Il ne faut pas oublier que la première forme de récolte du sel marin fut la cueillette dans les dépressions rocheuses où se déposait le sel du fait de l'évaporation de l'eau de mer en période estivale. Serge Cassen, Pierre Arnaud de Labriffe et Loïc Ménanteau confirment la présence d'une exploitation rationnelle du sel dès le V^e millénaire avant J.-C. Quant à l'origine des premières salines, les vestiges découverts à Vigo et datant de la période l^{er}-IV^e siècles constituent une étape importante dans la connaissance de l'évolution vers l'aménagement des marais salants⁷⁶.

Le travail des sauniers ou des paludiers, ces métayers de l'estran, dans les marais salants de la côte à sel de la Gironde au golfe du Morbihan dans sa plus grande dimension n'est plus à présenter. Les afféagements et arrentements, qui ne cessent pas jusqu'au début du XIX^e siècle, notamment dans le golfe du Morbihan, Carnac constituant la limite nord, contribuent à la mise en place d'un agro-système maritime sur les estrans et sur les prairies maritimes inondables, ou schorre supérieur, au sol argileux. Les techniques de production conditionnent l'aménagement des marais. La Loire est une frontière entre le système des œillets pratiqué à Guérande (aire de vaste cristallisation) et le système des aires pratiqué au sud (aire de petite cristallisation). Mais au début du xvIIIe siècle, au sud de la Loire dans le marais, comme dans le golfe du Morbihan, les Guérandais contribuent à l'extension du système des œillets. L'enquête menée à Noirmoutier par Claude Bouhier met en valeur l'accroissement du rendement et donc l'amélioration de la rentabilité des salines qui en découle. À Séné, dans le golfe du Morbihan, le choix des chanoines de Vannes de faire appel aux Guérandais répond à leur souci d'obtenir rapidement des résultats, cet investissement devant permettre d'effacer à terme les pertes consécutives à leurs spéculations dans le système de Law. Les travaux de Gildas Buron⁷⁷ nous fournissent un glossaire du faconnage de l'estran par les paludiers guérandais, avec ces salines, scannes, œillet, trémet ou tessalier, étier, vasière, cobier, quivre, ladurée et mulon.

Mais l'estran constitue aussi un vrai garde-manger. Philippe Zérathe⁷⁸ pour le golfe du Morbihan et Olivier Levasseur⁷⁹ pour le Trégor, ont, à partir des rapports de Le Masson du Parc, décliné les différentes formes de collectes des ressources de l'estran. À la main ou à l'aide de petits crochets, les riverains collectent coquillages et crustacés. En creusant le sol à l'aide d'une bêche ou d'un autre ustensile, ils ramassent palourdes et « rigados ».

^{76.} CASSEN, Serge, DE LABRIFFE, Pierre Arnaud, MENANTEAU, LOÏC, « Le « sel chauffé » des baies marines en Armorique-Sud durant les ve et IVe millénaires av. J.-C. : à la recherche (ouest-européenne) de croyances et de faits techniques », dans HOCQUET, Jean-Claude, et SARRAZIN, Jean-Luc, Le Sel de la Baie..., op. cit., p. 33-54.

^{77.} Buron, Gildas, Bretagne des marais salants, 2000 ans d'histoire, Skol Vreizh, 1999.

^{78.} ZERATHE, Philippe, Les Gens de mer du département maritime de Vannes (fin xvIII^e-fin xvIII^e siècle), Métiers, Statut et identité, Thèse de doctorat, Paris, 2000.

^{79.} LEVASSEUR, Olivier, « Les usages de la mer dans le Trégor au XVIII^e siècle », thèse de doctorat d'histoire, université de Rennes 2, multigr., 2000. « La gestion des ressources marines de l'estran au XVIII^e siècle », Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne; actes du Congrès de Dol, t. LXXIX, 2001, p. 339-364.

Sur les vasières et dans les herbiers, ils capturent au haveneau les crevettes et à la foëne anguilles et aiguillettes. Ils ne dédaignent pas non plus de chasser les oiseaux marins, les macreuses à Pénerff, la bernache à Port-Louis. L'estran fournit aussi les appâts pour les pêches. Philippe Jacquin avait identifié ces collecteurs des grèves en soulignant l'importance des femmes. En 1867, l'administrateur des affaires maritimes rappelle encore au directeur des douanes de Lorient, les droits des riverains sur les grèves en faisant référence à l'ordonnance de 1681 :

« De tout temps, les riverains de toutes les catégories, y compris les douaniers et leurs familles, ont été autorisés à recueillir les produits marins coquilliers et autres abandonnés par la mer sur les grèves. Jamais l'administration de la Marine n'a mis d'opposition à l'enlèvement pendant toute l'année de moules gisant sur les bancs ou des rochers non classés, des palourdes, des bigorneaux, poissons divers et crustacés restés sur les rivages et parmi les rochers de mer basse [...]. Ces riverains ont également droit à la pêche avec des lignes qu'elle se pratique à terre ou à bord d'un bateau de plaisance. Ces facilités de pêche sur les grèves concédées indistinctement à tous les riverains trouvent leur consécration dans l'ordonnance de 1681 et les actes intervenus depuis en matière de pêche côtière⁸⁰. »

Or ces collectes se traduisent parfois par l'épuisement des gisements. Il en est ainsi des huîtrières.

L'ostréiculture est un champ de recherche que les historiens ont longtemps ignoré et laissé aux ethnologues et sociologues. Ainsi, Pascale Légué-Dupont travaille sur l'ostréiculture dans le bassin de Marennes-Oléron depuis le début des années 1990, même si sa thèse n'a été publiée qu'en 2003 sous le titre La Moisson des marins paysans. L'huître et ses éleveurs dans le bassin de Marennes-Oléron⁸¹. Plus récemment, Thierry Sauzeau s'est intéressé à l'orientation ostréicole du littoral saintongeais pour la période antérieure⁸². En effet, cette région offre l'exemple même du passage progressif de la pêche et de la collecte à l'élevage⁸³, seule alternative à l'épuisement des huîtrières naturelles : l'huître est d'abord un produit de cueillette sur l'estran et de dragage dans le golfe du Morbihan, dans

^{80.} AULARD, Patricia, « Pluriactivité, mobilité, adaptation chez les inscrits maritimes des quartiers de Vannes et Auray dans la seconde moitié du xix^e siècle », mémoire de DEA, Université de Rennes 2, multigr., 1995.

^{81.} LÉGUÉ-DUPONT, Pascale, « Stratégie autour de la cabane : la transmission successorale des ostréiculteurs », Ethnologie française, oct-déc.1992, t. 22, p. 421-430; idem, « L'évolution du foncier ostréicole dans le bassin de Marennes Oléron », Études foncières, 2000, n° 88; id., La moisson des marins paysans. L'huître et ses éleveurs dans le bassin de Marennes-Oléron, Éd. MSH-INRA, 2003.

^{82.} Sauzeau, Thierry, « Du sel aux huîtres : la mutation socio-économique du littoral Saintongeais (xvII^e-XIX^e siècles) », Revue Historique du Centre-Ouest, T. II, 2^e sem. 2005, p. 321-328; id. « Les usages de l'Estran sur le littoral de la Saintonge girondine (1850-1880) », dans Péret, Jacques, et Chauvaud, Frédéric (dir.), Terres Marines, Hommage à Dominique Guillemet, Rennes, PUR, 2005, p. 115-122.

^{83.} Desbos, Geneviève, « Semer du poisson comme on sème le grain ». L'aquaculture scientifique et pratique, une histoire vieille d'un siècle », Norois, 1987, t. 34, n° 133-135.

l'embouchure de la Rance, dans la baie du Mont-Saint-Michel, au large de Saint-Vaast-La Houque, dans la rivière de la Seudre et dans la baie d'Arcachon. Or les stocks vont s'épuiser. Janine Le Bihan⁸⁴ a soutenu une thèse sur L'ostréiculture en Bretagne-Sud de 1852 à 1986. Jusqu'alors la pêche aux huîtres s'intégrait dans la gestion pluriactive du littoral et de l'estran par des pêcheurs-paysans. Le sentiment dominant est que la ressource est inépuisable; d'ailleurs la technique de la draque, prohibée pour certaines pêches, reste toujours en vigueur pour la pêche des huîtres. Néanmoins, certains indicateurs paraissent inquiétants depuis les années 1820, mais ils sont peut-être davantage pris en compte dans la Seudre, comme l'a montré Thierry Sauzeau⁸⁵. La naissance de l'ostréiculture est indissociable des progrès de la science mais elle est aussi le fruit d'un savoir-faire innovant. Il est frappant de voir la rapidité du passage des travaux des scientifiques sur la fécondation artificielle à l'expérimentation sur le terrain. Il est vrai que l'impulsion de l'État, sous la protection de Napoléon III, est décisive sous la conduite de Coste, embryologue, professeur au Muséum, et Debon, commissaire de la Marine, qui se livre aux premiers essais de captage du frai d'huître à Saint-Servan. Si les résultats sont dans un premier temps satisfaisants, ils se révèlent décevants dans les dernières années des années soixante. En fait, les scientifiques ne maîtrisent pas encore les connaissances sur l'anatomie de l'huître et sur les processus de reproduction. Sur le terrain, les pionniers tâtonnent et construisent un savoir-faire qui va leur permettre de maîtriser progressivement captage, élevage, affinage et verdissement. Ils innovent et Janine Le Bihan nous permet de suivre la construction de ce savoir-faire 86. La culture ostréicole s'inscrit ainsi dès le départ entre les apports de la science et le perfectionnement permanent des savoir-faire des ostréiculteurs. Les parcs vont alors se multiplier sur le littoral : dans le golfe du Morbihan certes et sur les rives de la Seudre, mais également à Arcachon et dans l'étang de Thau. Le passage du dragage à l'élevage des huîtres se traduit par l'implantation sur l'estran de parcs à huîtres à collecteurs pour le captage, de parcs à huîtres d'étendage pour l'élevage, de parcs d'engraissement dont la taille moyenne est inférieure à un hectare et dont les aménagements en infrastructures sont le terre-plein, la cale de débarquement,

^{84.} LE BIHAN, Janine, Ostréiculture et société ostréicole en Bretagne sud (1850-1986), Thèse de doctorat d'histoire, université de Bretagne sud, multigr., 2007.

^{85.} Sauzeau, Thierry, Les Gens de mer de la Seudre (milieu xvIII^e-milieu XIX^e siècle), thèse de doctorat d'histoire, université de Poitiers, 2002, publiée sous le titre Les marins de la Seudre du sel charentais au sucre antillais (XVIII^e-XIX^e siècle), Poitiers, Geste édition, 2005, p. 25.

^{86.} Leroux de Crach réalise la mise en bouquet des collecteurs définitivement en tuiles, le docteur Gressy, de Carnac, met au point le macadamisage des sols des parcs, Liazard et Martin ont leur recette pour chauler les tuiles. L'observation par Leroux du cycle de l'huître permet de bien identifier la ponte. De Wolboch établit le bon moment pour échouer les chalands qui permettent d'apporter sur les parcs les collecteurs pour un bon plaçage. Le détroquage du naissain est objet de beaucoup de soin. Pour améliorer l'élevage sur des sols qui ne sont pas toujours de bonne qualité, Pozzy met au point des caisses ostréophiles et un conducteur des travaux hydrauliques de l'arsenal de Lorient invente des plateaux et ruches ostréicoles. L'affinage et le verdissement butent sur les incertitudes des scientifiques et passent par l'expérimentation pour découvrir les terroirs les plus adaptés. Pour l'affinage, des essais sont effectués à Ludré, sur le Traict du Croisic, à Pénestin et dans la rivière de Belon, pour le verdissement à Mesquer et au Croisic.

la cale d'accostage, la maison du garde (car le chapardage des huîtres, véritable délit du pauvre, est fréquent), l'atelier et le magasin. L'ostréiculture surélevée ou les parcs en eau profonde seulement visibles aux très grandes marées sont des évolutions récentes de l'usage ostréicole de l'estran.

Quand l'estran devient plage

La plage, lieu d'échouage des chaloupes, de séchage des filets, d'étendage des goémons, de collecte de coquillages et de prélèvement de sable, est investie par les baigneurs qui ont recours au bain à la lame pour ses vertus vivifiantes et curatives. Mais cette dimension médicale du bain va progressivement laisser la place à celle du bain-loisir. L'estran se couvre parfois de piquets et de cordes pour rassurer le baigneur, les cabines de bain se multiplient en haut des plages et dans l'entre-deux guerres des clubs de plage s'installent durant la saison estivale. L'avènement du balnéaire qui préserve l'estran, en excluant les activités antérieures, pour le réserver exclusivement à l'usage des baigneurs est à l'origine d'un processus d'aménagement considérable qui va avoir pour premier résultat de lui donner une limite physique du côté terre. En arrière de cette plage, l'aménagement d'une promenade, si possible ombragée, et bientôt d'un boulevard, marque la limite avec les nouveaux quartiers, tout en offrant aux villégiateurs un nouvel espace de contemplation. La nécessité de satisfaire les besoins d'activités du baigneur-touriste est à l'origine de l'édification du casino qui peut abriter salle de lecture et de spectacle et bien sûr salle de jeu. Colonisant un espace de plus en plus important, les nouvelles pratiques sportives sont à l'origine d'aménagement de ports de plaisance avec leur yacht-club, de terrains consacrés aux pratiques du tennis et du golf, aux courses de chevaux qui sont transférées de la plage à marée basse vers des hippodromes. L'accès comme l'accueil de ces populations saisonnières vont également contribuer à modifier l'arrièrecôte. La construction du réseau routier, l'aménagement des dessertes ferroviaires, l'édification de villas individuelles ou dans le cadre de lotissements sur un littoral qu'il faut protéger contre les agressions de la mer, la multiplication des palaces ou des grands hôtels changent la physionomie de ce front de mer aussi bien dans les petites villes-ports que dans les communes littorales rurales.

L'encadrement juridique des usages de l'estran du xvie au xxe siècle

Sous le contrôle seigneurial

Les zones côtières sont perçues par l'État comme des territoires sauvages incontrôlées, des confins mal connus et redoutés, d'autant que ces zones côtières échappent à son autorité, même si le terme de seigneurie maritime

parait bien abusif. Michel Mollat ⁸⁷ avait employé ce terme ⁸⁸ pour qualifier ces seigneuries laïques ou ecclésiastiques qui possédaient une façade littorale. Il est indéniable que les seigneurs laïques et ecclésiastiques des zones côtières se sont appropriés ces rivages de fait ou par concession du pouvoir central. Cette féodalisation ne se limite pas à la fiscalité des droits maritimes, puisqu'elle s'étend, à travers le système complexe des amirautés de France et de provinces, à l'administration des affaires maritimes du pays. Les travaux de Pierre Martin sur les fermiers des droits maritimes en Bretagne ont montré que les droits maritimes ne constituaient qu'une composante de la Ferme du temporel et que la sous-ferme des droits maritimes ne représentait guère plus de 10 % de l'ensemble des revenus. Ils provenaient d'une part des droits de quai et sur l'activité portuaire, d'autre part de droits sur la pêche et les pêcheries installées sur les basses vallées ou sur les estrans sableux et rocheux.

En effet, il faut se souvenir que la pêche est d'abord une activité de terrien avant d'être celle du marin pêcheur. Le pêcheur avait recours aux pièges des pêcheries fixes ou amovibles installées dans les estuaires ou sur les estrans. Au xvIIIe siècle, de Bayeux à Oléron, 393 pêcheries fixes ont été recensées, constituées de pieux en clayonnages ou construites en pierres sèches comme les écluses d'Aunis implantées sur des sols rocheux, à l'île de Ré par exemple 89. Cette question des pêcheries a été particulièrement bien traitée par Pierre Martin 90 dans sa thèse sur Les Fermiers des droits maritimes en Bretagne (xve-xvIIIe siècles) et dans celle d'Albert Michel Luc sur l'île de Ré⁹¹. Sur le littoral provençal, les madragues, vastes parcs sousmarins de 200 à 800 mètres de long sur 35 à 50 mètres de large, placées dans les golfes et baies entre février et octobre, sont des pièges à thon qui sont aussi aux mains de « Puissants » et gérées comme les pêcheries atlantiques par des fermiers souvent étrangers au monde de la pêche proprement dite⁹². La fiscalité seigneuriale s'applique à la fois aux pêcheriessècheries et au commerce maritime.

Les droits sur la pêche ne concernent pas seulement les pêcheries fixes mais également la pêche côtière. Sur l'Atlantique, ces droits de pêcheries et de sècheries ⁹³ consistaient en une taxe d'enrôlement – armement (de véri-

^{87.} Mollat, Michel, La Vie quotidienne des gens de mer en Atlantique, IX^e-XVI^e siècle, Hachette, 1983, p. 34-69.

^{88.} Darsel, Joachim, « Les seigneuries maritimes en Bretagne », Bulletin philologique et historique du cths, année 1966, Actes du 91e congrès des sociétés savantes, t. 1, 1968, p. 2-59.

^{89.} BOUCARD, Jean, Les Écluses à poisson dans l'île de Ré, Rupella, 1984.

^{90.} Martin, Pierre, Les Fermiers des droits maritimes en Bretagne du XVII^e au XVIII^e siècle, Thèse de doctorat d'histoire, université de Bretagne Sud, multigr., 2003.

^{91.} Luc, Albert Michel, « Les gens de mer dans l'île de Ré au xviile siècle (1691-vers1790), terriens de le mer, marins d'une terre », thèse d'histoire, université de Poitiers, multigr., 2005.

^{92.} Buti, Gilbert, « Madragues et pêcheurs provençaux dans les mailles des pouvoirs » (xvile-xixe siècles) », dans Le Bouëdec, Gérard et Chappé, François, Pouvoirs et Littoraux (xve-xxe siècles), Rennes, PUR, 2000, p. 57-74; idem, « Madragues de Saint-Tropez (xvile-xixe siècle), dans Barre, Éric, Élisabeth, Ridel, Élisabeth, Zysberg, André, Ils vivent avec le rivage, Histoire maritime n° 2, Caen, 2005, p. 27-44.

^{93.} La concurrence de la morue de Terre-Neuve va ruiner progressivement ces pêcheries-sècheries dès la seconde moitié du XVI^e siècle. Voir MARTIN, Pierre, Les Fermiers des

tables congés) payée auprès du sergent ou du juge du seigneur local ainsi que dans l'obligation de vendre la pêche à un prix fixé. Ces congés de pêche touchaient avant tout les pêches du merlu, du maquereau, du congre et de la raie. Or, on observe à différentes périodes en Bretagne, du pays de l'Aven au cap Sizun en Cornouaille, de véritables séditions marquées par le refus de payer les taxes aux régisseurs du duc de Penthièvre, du baron du Pont et du seigneur de Pontcroix. Les principaux foyers se situent au Cap Sizun en 1526, à Plouhinec en 1542, au Cap Caval en 1555-1556 et à Moëlan entre 1547 et 1557. Ce refus est encore observable pendant les guerres de la Ligue et au début du XVII^e siècle entre 1619 et 1625. Devant les refus de diminution et devant les exigences des fermiers qui rappelaient les arrérages, les pêcheurs s'en prirent aux agents seigneuriaux dans les petits ports de Cornouaille. Certains seigneurs n'hésitèrent pas à faire appel à la force armée⁹⁴.

La fiscalité sur le commerce maritime est duale. Ce sont d'abord des droits qui peuvent a priori se justifier par des services rendus dans les havres d'échouage par les autorités de tutelle : droits de quillage (entrée du port), de suage (graissage), de halage, d'ancrage, d'accostage, de planchage, de guindage (manutention), de construction et de vente de navire. Mais ces taxes étaient souvent ressenties comme un véritable racket dans la mesure où les services n'étaient pas rendus. Ce sont ensuite des droits de coutumes qui frappent les marchandises, avant tout les vins et sels mais également les blés, fers et draps, et dont les tarifs figurent sur les pancartes apposées près des zones d'échouage, y compris dans les criques des côtes rocheuses.

Quand l'État institutionnalise le littoral

Cette fiscalité témoignait d'un contrôle seigneurial sur une économie halieutique et de cabotage mise en place au Moyen Âge et dont les revenus ne vont cesser de régresser relativement à ceux d'une nouvelle économie maritime issue de la première mondialisation. La nouvelle législation, sous Louis XIV, aboutit à substituer les agents de l'État à ceux des seigneurs, à mettre en place un système de contrôle et d'acculturation des populations littorales. Cette institutionnalisation aboutit à tisser un maillage serré sur les régions côtières.

Or ce nouveau maillage a une assise territoriale. L'ordonnance de 1681, en délimitant le domaine maritime, place la mer, le littoral, les rivières et leurs rives jusqu'au point où se font sentir les marées d'équinoxe, les ports et les quais sous la juridiction des amirautés. La définition de l'estran 95 (bord et rivage de la mer, dit l'ordonnance) est donné dans l'article 1, titre VII, livre IV de l'ordonnance : « Sera réputé bord et rivage de la mer tout ce qu'elle couvre et découvre pendant les nouvelles et pleines

droits maritimes..., op. cit. p. 83-109.

^{94.} Ibidem, p. 642-669.

^{95.} VENDROY, Marie-Anne, « La loi et le rivage d'après l'ordonnance de 1681 et le commentaire de Valin », dans Le Bouëdec, Gérard et Chappé, François, Représentations et images du Littoral, Rennes, PUR, 1998, p. 57-65.

lunes, et jusques où le grand flot de mars se peut étendre sur les grèves. » L'ensemble des activités littorales et donc de l'estran passe sous le contrôle de la législation et des agents de l'État, et notamment des amirautés. On oublie trop souvent que relevaient aussi de l'amirauté les milices garde-côtes qui constituent la première chaîne de surveillance et de défense du littoral. L'État soumet les paysans des paroisses littorales, sur une profondeur de deux lieues, à une véritable conscription calquée sur le système des classes, avec toutefois une différence, le tirage au sort remplaçant le tour de rôle. Mais le service du guet et le service actif des compagnies franches s'appuient sur deux types d'équipement, les corps de garde et les tours de guet, qui sont situées le plus souvent en bordure de l'estran. Les travaux d'Elisabeth Rogani 96 permettent de mesurer la présence des douanes sur le littoral au XVIIII^e siècle. L'estran est sous le regard conjoint des agents de l'amirauté et des douanes et la plupart des acteurs de l'estran sont soumis soit au système des classes quand ils sont gens de mer, soit à la milice garde côtes quand ils sont paysans.

L'appropriation du littoral par l'État au-delà de la définition du domaine maritime se traduit en effet par un renforcement du maillage institutionnel. Aux juridictions ordinaires, l'État surimpose des juridictions extraordinaires qui doivent lui permettre d'une part d'encadrer les hommes et d'autre part, de contrôler la nouvelle économie maritime qui s'inscrit dans le double mouvement de désenclavement mondial et européen des échanges ⁹⁷. Morgane Vary a établi la cartographie de ces juridictions du littoral : pour les trois sièges de Quimper, Vannes, Nantes, elle a recensé 14 brigades de maréchaussées, 38 implantations des amirautés et 153 postes des traites, sans oublier les justices militaires de Brest et Lorient et les circonscriptions du système des classes. Mais elle ne se contente pas de décrire ce maillage, elle fait une excellente synthèse sur les pratiques, les inspections de routine, les opérations commandos, la géographie et la chronologie des interventions, la collaboration entre les personnels, les interférences entre leurs domaines d'intervention.

L'État entre en conflit avec les pouvoirs seigneuriaux pour la tutelle du littoral. Le principe de l'inaliénabilité du domaine de la couronne n'est une règle de droit public que depuis l'ordonnance de Moulins en 1566; une ordonnance de 1544 avait déjà en principe enlevé la police du rivage aux seigneurs. L'ordonnance de Moulins, qualifiée d'ordonnance du domaine, stipule que pour justifier toute possession, il fallait montrer des titres réguliers de concession ou d'aliénation. L'arsenal juridique reste sans effet. On peut citer chronologiquement l'ordonnance du 15 mars 1584, l'édit du février 1593, le code Michau de 1630 qui reprend les articles 84 et 85 de l'or-

^{96.} Rogani, Élisabeth, « L'Administration des douanes d'Ancien Régime : fonctions et résistances à ces fonctions sur le littoral breton au xvIIIe siècle », dans Le Bouëdec, Gérard et Chappé, François, Pouvoirs et Littoraux..., op. cit., p. 437-451. C'est le résumé d'un DEA soutenu à l'université de Rennes 2.

^{97.} VARY, Morgane, Intégration sociale des populations marginales sur le littoral breton au xvIII^e siècle, Thèse d'histoire, université de Bretagne Sud, 2007, multigr., p. 101-298.

donnance de 1584, l'ordonnance du 14 mars 1643 sur la protection de la ressource halieutique, la réglementation des pêcheries de 1669. Parallèlement l'affirmation de l'autorité de l'État, à travers les amirautés, est lente. En Bretagne malgré la création en 1640 de sept sièges d'amirauté, l'émancipation de celle-ci des juridictions ordinaires est lente. Il faut attendre des édits en 1691 pour que les amirautés se mettent en place réellement 98.

Malgré l'ordonnance de 1681, et la mise en place des juridictions de contrôle des hommes et des activités du domaine maritime, Pierre Martin montre la grande résistance des seigneurs, notamment ecclésiastiques, pour défendre leurs droits de pêcheries et leurs droits de coutume, même après les attaques frontales des commissions mises en place dans la première moitié du xvIIIe siècle. En effet, l'État décide tardivement de frapper fort avec trois commissions, celle des péages en 1724, celle des pêches avec la mission de Le Masson Duparc en 1726 et la commission extraordinaire de vérification des droits maritimes de 1739. Cette dernière est chargée d'examiner les titres et pancartes de tous les droits maritimes que les propriétaires percevaient sur les quais, les ports, les rivières et les rivages de la mer. Cette commission est prorogée, la dernière fois étant le 24 janvier 1755. La résistance seigneuriale est très vive, surtout de la part des seigneurs ecclésiastiques. L'offensive de l'État est virulente mais le résultat est modeste. L'État ne va pas au bout de sa démarche, fait parfois marche arrière, en ménageant ses élites d'autant que certains droits sont négligeables. Les pêcheries résistent bien mais en ce qui concerne les droits sur les havres et ports, ils sont devenus négligeables et tombent souvent en désuétude. En effet, ils s'appliquaient dans le réseau des havres en place à la fin de l'époque médiévale et touchaient avant tout l'économie vivrière traditionnelle. Pour le littoral provencal, Gilbert Buti rappelle que la confirmation par le roi, moyennant le paiement d'une taxe, du droit des madragaires en 1710, va condamner à l'échec toutes les procédures intentées par les pêcheurs et leur prud'hommies. En 1789, l'opposition au système de la madrague figure dans le cahier des pêcheurs de Saint-Tropez⁹⁹.

L'État et la concession de l'estran aux communes et aux usagers à partir du xixe siècle

Avec le développement du tourisme balnéaire, la plage est au cœur des conflits entre l'État propriétaire du domaine maritime et les communes qui considèrent que la plage fait partie de leur territoire, comme le montre dans sa thèse Johan Vincent 100. En 1852, la commune de Pornic est ainsi

^{98.} Darsel, Joachim, L'Amirauté de Bretagne, des origines à la fin du xvIII^e siècle, édition prévue aux PUR en 2011, chapitre III de la troisième partie du manuscrit original.

^{99.} Buti, Gilbert, « Madragues et pêcheurs provençaux dans les mailles des pouvoirs » (xvii^e-xix^e siècles) », op. cit., p. 67-68.

^{100.} C'est la continuité d'une conception perpendiculaire du territoire terre-estran du finage villageois contre une conception latérale et autonome d'une espace qui appartient au domaine maritime. Philippe Jacquin le montre bien dans la guerre des algues aux xvIIIe

traînée devant le conseil d'État pour avoir loué la plage de la Sablière. L'État vend ou loue le domaine maritime pour l'installation de cabines, d'établissements de bains. Les contentieux éclatent avec les communes quand l'État concède à des concessionnaires privés l'usage de la plage. Au Pouliguen, la concession par l'État de la plage de Naux à Lafond et Clemenceau de Nantes inquiète les populations locales. Les communes revendiquent la location des plages. Le conseil municipal de Quiberon demande en 1909 à devenir concessionnaire de la plage pour assurer la police et la sécurité. Globalement les communes demandent à être les seules à pouvoir être les concessionnaires des plages. Quand l'État concède, il ne cesse de faire monter les prix des baux. En 1929, le conseil municipal de Croix-de-Vie, en Vendée, soutient des députés qui ont déposé un projet de loi accordant aux communes le produit total des revenus des plages en compensation des dépenses d'entretien qu'elles doivent faire pour pallier les carences des Ponts et Chaussées. Ensuite l'État va édicter une réglementation, sévère et fiscalisée, de l'usage de l'estran, qui aboutit à réduire les usages traditionnels (pêcherie, coupe du goémon, brûlage des varechs, prélèvement de sable).

La privatisation durable de l'estran est au cœur du développement de l'ostréiculture. Pour les ostréiculteurs, le décret de 1853 n'établit que la mise en place d'un régime de concession précaire et révocable, fragilisant les investissements des concessionnaires. Comme pour toute concession du domaine maritime, le demandeur doit se soumettre à une procédure d'enquête d'utilité publique et le concessionnaire doit payer une redevance, sauf s'il est inscrit maritime. Ce statut de la concession précaire, nominative, non transmissible, est aménagé dans un premier temps en 1915, avec l'établissement d'un bail de 25 ans renouvelable et d'une dérogation permettant la cession à un tiers. Mais c'est la loi de 1919 qui, en permettant la constitution de sociétés, inscrit la concession dans la durée. Et c'est dans cette même loi que figure pour la première fois le terme d'ostréiculteur pour désigner celui qui n'était que le non inscrit. Cet ancrage dans la durée facilite la construction de ce paysage si spécifique de parc et de chantier qui comprend le plus souvent le terre-plein, la maisonnette du garde, le magasin, l'atelier à proximité du bassin d'attente. Mais là encore, le concessionnaire doit déposer un dossier d'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire). Cette privatisation du littoral à travers le régime des concessions ostréicoles est aussi visible en ce qui concerne les aménagements modestes des petits ports qui n'étaient jusqu'alors que des havres d'échouage d'estran. Un des grands apports de la thèse de Julien Amghar 101 sur les petits ports bretons dans la deuxième moitié du XIX^e siècle est d'avoir réhabilité les acteurs locaux comme promoteurs des petits équipements littoraux et portuaires, en exploitant les fonds, un véritable gisement, des

et XIX^e siècles qui oppose les population des paroisses, puis communes, riveraines : « La guerre des algues, Contestations et affrontements pour le partage de l'estran dans la France de l'Ouest (XVIII^e-XIX^e siècles) » dans LE BOUËDEC, Gérard et CHAPPÉ, François, Pouvoirs et Littoraux..., op. cit., p. 617-621.

^{101.} AMGHAR, Julien, Les petits ports et les usages du littoral, en Bretagne, au XIX^e siècle, Thèse de doctorat d'histoire, université de Bretagne Sud, multigr., 2006.

ingénieurs des Ponts et Chaussées, dans les dossiers de la série S et dans leurs notices. De nombreux ports de cabotage, de pêche, mais encore plus ces équipements qui répondent à tous les usages du littoral, y compris celui d'une meilleure circulation le long d'une côte ennoyée, n'existent que par les usagers. Sur l'estran, cales, estacades, terre-pleins, appontements des chantiers navals (1870-1914), des ostréiculteurs (1860-1924), des promoteurs du balnéaire et de la plaisance (1860-1920) sont l'œuvre des usagers. On assiste à une privatisation du littoral avec l'accord de l'État, qui invente le concept d'équipement privé à usage public sur le domaine public maritime. C'est un volet de la politique de l'État en matière d'aménagement du littoral qui est toujours passé sous silence.

L'estran au cœur de l'étude des sociétés littorales

Les activités de l'estran intégrées dans l'organisation pluriactive des sociétés littorales

Dans les fonds anciens des archives départementales, la série B (pour les amirautés et les bailliages ou sénéchaussées), la série C et ses sources fiscales, de la capitation au vingtième, les sources notariales (dont les inventaires après décès), les registres paroissiaux, révèlent une société littorale pluriactive.

Les usages de la mer ne déterminent pas de clivages étanches entre les populations terriennes et maritimes. Les registres paroissiaux et d'état civil, et notamment les actes de baptême, permettent de recenser les situations de bi-activité de certains paroissiens. La mixité professionnelle affirmée est revendiquée. Le cabaretier-laboureur, le cordonnier-laboureur, le tailleurlaboureur viennent d'abord rappeler que la mixité professionnelle n'est pas un marqueur exclusif des gens de mer à temps partiel. La profession de marinier est associée soit à des métiers de l'artisanat et du commerce, soit à des métiers de la terre. Néanmoins, l'exercice d'un métier maritime se conjugue fréquemment avec celui de la terre. Laboureur et matelot, paysan-pêcheur sont des modèles dominants sur le littoral. Les constructeurs d'unités de pêche et de cabotage des paroisses rurales littorales relèvent du profil laboureur-constructeur comme Jean Le Quer à Carnac. Le type du paysan-maître de chaloupe est moins décelable. Dans le pays de l'Aven et du Belon en Bretagne, Jean Helloury de Kerdruc en Nevez est métayer mais aussi propriétaire d'une chaloupe de deux tonneaux avec laquelle il transporte ses productions jusqu'au port de Quimper 102. Cette alliance de la charrue et de la chaloupe est beaucoup plus fréquente sur le littoral méditerranéen. Gilbert Buti a dressé plusieurs portraits de capitaine-vigneron et de marin-forestier sur le littoral provençal 103. Mais il ne faut pas surestimer

^{102.} BOULIC, Ronan, Les Sociétés littorales du pays de l'Aven et du Belon au XVIII^e siècle, Master sous la direction de Gérard Le BOUËDEC, Université de Bretagne Sud, 2005.

^{103.} Buti, Gilbert, « Gens de mer et du terroir : capitaines-vignerons et marins forestiers de la France méditerranéenne », dans Le Bouĕdec, Gérard et alii, Entre terre et mer, sociétés littorales et pluriactivités (xve-xxe siècles), Rennes, PUR, 2004, p. 147-161.

le poids des dénominations mixtes déclarées. Les taux ne dépassent guère les 3 % des professions déclarées par les pères de baptisés à Quiberon (1,2 %), Sauzon à Belle-Île (3,3 %), Carnac (1,6 %). Les institutions s'accommodent assez mal de ces déclarations, préférant des réponses normées; aussi ne faut-il pas s'appuyer sur les seules auto-déclarations mais aussi observer les pratiques, d'ailleurs relatées lors d'enquêtes sur le littoral du pouvoir central, comme celle de l'inspecteur des pêches, Le Masson du Parc, en 1728. Sur le littoral sardinier breton, la bi-activité agriculture/pêche se vit au niveau du couple ou de la famille. Le cahier de doléances de Quiberon en 1789 indique que « les terres ne sont travaillées que par les femmes, les maris et les enfants étant obligés d'aller en mer pour se procurer le pain nécessaire pour huit mois de l'année 104 ». Un siècle plus tard, en 1866, et avant que l'industrie de la conserve ne modifie cet équilibre, le ménage-type quiberonnais associe, dans une proportion écrasante, un marin et une cultivatrice, 206 ménages sur 236 105. Cette féminisation de l'agriculture s'observe particulièrement dans les îles, à Ouessant, à Groix, à Houat.

Ainsi sur les littoraux, les riverains des bourgs et villages côtiers pratiquent la pêche et le petit cabotage, mais le lopin de terre est toujours présent. Le rapport à la mer se décline par rapport à la place de la terre. L'activité maritime est soit une activité d'appoint, soit une activité principale. Mais il est possible d'aller plus loin pour accéder à cette part d'ombre de la société littorale. Les archives des juridictions extraordinaires de la maréchaussée, les archives de l'amirauté, les archives des traites, mais aussi les archives des juridictions ordinaires, la série H1 du bureau du contrôle général chargé des correspondances avec les pays d'États, les correspondances entre les ports et les ministres de la Marine, les archives des bagnes et des dépôts de mendicité témoignent que ces institutions déterminaient un tel maillage qu'il était difficile pour un mendiant, un déserteur, un marginal, de ne pas tomber dans les mailles du filet judiciaire On comprend la densité de l'encadrement car les littoraux sont des espaces attractifs du fait la qualité d'interface du littoral qui associe les métiers de la terre et de la mer, les métiers de la ville maritime et de la campagne, les ressources de la ville et de la campagne, avec celles de l'estran qui représentent pour beaucoup de riverains leur seul rapport à la mer. La présentation de Morgane Vary permet d'affirmer plus clairement une vraie typologie de la pluriactivité littorale. Elle fait la différence entre la pluriactivité comme mode de vie qui témoigne de la gestion des cycles saisonniers, de l'offre d'opportunités de l'interface terre/mer sur le modèle paysan-pêcheur, la bi-activité qui associe le métier initial au nouveau métier espéré ou pris par nécessité, et la pluriactivité de la misère. Surtout la nouveauté de son analyse vient de l'intégration des activités illicites dans la pluriactivité. La

^{104.} DANIGO, Jean, « Les doléances maritimes des paroisses de la Bretagne méridionale de la Vilaine à l'Elorn en 1789 », Mémoires de la société historique et archéologique de Bretagne, 1977, p. 149.

^{105.} LE BIHAN, Janine, La Filière de la pêche de la sardines à Quiberon (1865-1914), Mémoire de maîtrise sous la direction de Gérard Le Bouëdec, Université de Bretagne Sud, 1998.

mendicité des temps creux, la prostitution des périodes difficiles, la fraude et la contrebande d'attente, dont le territoire de prédilection est l'estran, s'inscrivent parfaitement dans cette pluriactivité de survie qui contribue à l'existence d'une économie informelle faite de trafics, de vols, de débits clandestins, de recel à laquelle participent, notamment pour le tabac, des populations installées et qui sont commanditaires et investisseurs.

Pour beaucoup de riverains, l'estran est essentiel : le paysan-pêcheur, le paysan-saunier, le matelot-vigneron, le fermier des pêcheries, mais la première loi littorale de 1681 a aussi défini les pêches autorisées aux riverains et tous peuvent aller chercher des compléments dans la pêche de proximité sur les vasières, se livrer à la pêche à pied. L'estran est nourricier. Pour d'autres, parfois les mêmes, l'estran offre des opportunités : celle du pillage d'un vaisseau naufragé ou de l'exercice d'activités illicites.

L'estran n'est qu'une composante du territoire villageois. Quand on se trouve confronté aux inventaires après décès de ces populations riveraines au XVIII^e siècle, comme Thierry Sauzeau, sur les rives de la Seudre, l'étable, le bétail, le matériel à tisser, les filets, les outils rudimentaires pour pêcher sur l'estran se retrouvent aussi bien dans le foyer d'un paysan que dans celui d'un matelot ou d'un pêcheur ¹⁰⁶. D'ailleurs, l'autodénomination dans les registres paroissiaux et d'état civil est éclairante. Au XIX^e siècle, Joseph Belz, de Locoal-Mendon en Morbihan, lors des déclarations de naissance de ses enfants, se dit pêcheur en 1853, cultivateur en 1855 et 1860, à nouveau pêcheur en 1867 et 1870. Dans cette société pluriactive, l'estran est le territoire qui lie la terre et la mer et ce territoire de l'entre-deux assure la cohésion entre ceux de la terre et ceux de la mer, car tous en ont l'usage à divers titres.

Des sociétés littorales renouvelées

Les ostréiculteurs constituent-ils une société de l'estran? L'ostréiculture souffre d'être à la fois dans le secteur des pêches et dans celui de l'agriculture. Les archives montrent d'emblée la dualité d'appartenance de ce monde ostréicole. C'est une activité qui se développe sur le domaine maritime et qui donc relève de la Marine et des affaires maritimes, mais c'est aussi une activité d'estran véritable prolongement du territoire agricole. On le voit bien dans le golfe du Morbihan. C'est au concours régional d'agriculture de 1875 que l'ostréiculture obtient sa première reconnaissance économique; de nombreux pionniers sont des propriétaires fonciers présents dans les chambres d'agriculture. Ces mémoires de 1875 sont une source essentielle. C'est un monde de l'entre-deux. Les sources sont dispersées. Il faut certes exploiter les archives du service historique de la Défense, département Marine, car les activités se déroulent sur le domaine maritime et la société ostréicole est assujettie à l'inscription maritime. Mais ce monde

^{106.} ROPERCH, Marie-Solenn, Les Populations littorales entre terre et mer : la presqu'île de Quiberon au xvIII^e siècle, mémoire de maîtrise, Université de Bretagne Sud, 1999.

ostréicole relève de la société globale et il faut donc labourer les fonds des archives départementales, de la série S à la série P et toutes les séries de M à W, les séries finances, travaux publics, commerce et agriculture. Mais l'accès au terrain et aux archives privées est indispensable 107.

Les ostréiculteurs ne forment pas un monde homogène. En simplifiant, il y a d'un côté, les inscrits maritimes, que la Marine a toujours voulu favoriser, quitte à leur concéder dans le cadre d'associations de marins, comme à Pénestin (Morbihan) et à La Trinité-sur-Mer (Morbihan), des parcs, et qui se trouvent à la tête de jardinets de moins d'un hectare, et de l'autre, des investisseurs issus des élites locales et qui contrôlent les pouvoirs locaux. Ce sont des propriétaires terriens, des médecins et pharmaciens, des notaires, des douaniers, des officiers de marine ou commissaires de l'inscription de la marine en retraite, des négociants.

L'organisation de l'exploitation combine modernité et tradition. Contrairement à ce qu'impose la législation, le concessionnaire n'est pas toujours exploitant et l'on observe alors une exploitation en faire-valoir indirect : c'est ce que l'on appelle un faux ostréiculteur. L'ostréiculteur tout en exploitant lui-même est souvent un bi-actif car le caractère saisonnier de l'activité lui permet d'exercer un autre métier, souvent par nécessité. En fait, le noyau dur de la profession est constitué d'ostréiculteurs-exploitants qui ont réussi à s'inscrire dans la durée en bâtissant de véritables stratégies familiales, comme l'ont fait les Percevault, les Cadoret, les Solhminiac. La famille sait alors utiliser les différents statuts du monde de l'entreprise pour assurer la pérennité des concessions. Le choix de prédilection est de pouvoir associer père et fils pour une transmission simple. Si les filles sont dominantes, le gendre doit alors devenir ostréiculteur et acquérir ce savoir-faire indispensable. Les alliances entre les dynasties permettent de consolider le milieu ostréicole. Mais la main-d'œuvre familiale ne suffit pas. Dans le cas d'un faire-valoir indirect, des régisseurs, chefs d'exploitation sont recrutés. Surtout il faut embaucher en fonction du calendrier une nombreuse main-d'œuvre. En 1876, selon les quartiers, ce sont 2000 à 4000 personnes qui sont recrutées, soit pour des périodes de six mois soit à la journée; comme dans le secteur de la conserverie, on note une forte proportion de femmes et d'enfants. Mais cette main-d'œuvre, que la Marine, en assimilant le travail dans les parcs à la navigation, voudrait voir issue de l'inscription, est de plus en plus recrutée parmi les populations littorales en général.

^{107.} Jeanine Le Bihan a su se faire accepter par les ostréiculteurs; elle a parcouru les concessions, s'est initiée aux techniques, elle a mesuré l'importance des savoir-faire, compris le rôle majeur de certaines familles qui incarnent la continuité de l'activité sur plusieurs générations. La moisson de ses entretiens fut riche. Et elle a pu accéder aux archives des organisations professionnelles et les fonds Gouzer (Locmariaquer en Morbihan), Lemoine (Le Croisic) et Yvon (Locoal-Mendon en Morbihan) lui ont ouvert des carnets d'ostréiculteurs, le journal de bord du commissaire maritime du quartier du Croisic et des publications professionnelles introuvables par ailleurs mais si riches.

Le renouvellement des sociétés littorales au contact du balnéaire : la plage, pièce maîtresse du développement économique et de la reconfiguration sociale

Les études du phénomène balnéaire se sont intéressées d'abord à ceux qui venaient pour jouir du « territoire du vide » selon l'expression d'Alain Corbin. Rares sont les études comme celle de Johan Vincent qui prennent pour objet les populations littorales face à l'intrusion balnéaire. Si la problématique était pertinente, encore fallait-il disposer de travaux et de sources. L'auteur a épluché les travaux des érudits locaux, souvent anonymes et non paginés, les articles de revues parfois très confidentielles, il s'est immergé dans les récits de voyages et les guides. Il a dû exploiter les liasses de nombreuses séries des archives départementales, de M à T et en particulier les séries O (archives communales), P (cadastre), Q (domaines), S (ponts et chaussées), T (enquêtes touristiques), se nourrir des délibérations des conseils municipaux, se réjouir de la richesse des archives diocésaines et remercier les curés de s'exprimer sur la question dans les bulletins paroissiaux.

La société des baigneurs et des estivants s'est approprié l'estran, mais ces nouveaux usagers de l'estran sont au cœur d'une reconfiguration sociale des sociétés riveraines. Johan Vincent s'est livré à une analyse fine du fonctionnement de cette société, qui résulte de la cohabitation des deux communautés. Une partie des habitants prend conscience que leur territoire commence à leur échapper et que l'estran devient plage. Les locaux intègrent dans leurs pratiques le nouvel usage de la plage, mais alors se sentent parfois menacés d'exclusion par des baigneurs qui leur semblent socialement très différents. Le glissement se poursuit sur le terrain social. C'est la prise de conscience d'avoir en face d'eux un autre modèle social à la fois de référence mais qui inspire aussi beaucoup de méfiance. Le curé de Saint-Pierre-Quiberon, dans le Morbihan, est séduit par ces notables de bonne société qui sont sans doute des pratiquants généreux, mais la méfiance s'installe fréquemment à l'égard de ces estivants qui incarnent la licence. Mais là encore, prudence : il ne faut pas se laisser entraîner par quelques conservateurs catholiques pudibonds choqués par les mœurs de Paris et surtout par les tenues déshabillées de l'après-guerre 1914-1918, quand les bienfaits du soleil sont recherchés.

Le débat se poursuit sur le terrain de la modernité. Il est évident que les villégiateurs urbains sont particulièrement sensibles aux problèmes d'hygiène : l'accès à l'eau, l'absence d'égout, les dépôts d'ordures, ce qui nécessite de gros investissements. Les conflits d'usage éclatent sur l'estran qui devient plage et aboutissent à l'exclusion des activités traditionnelles : l'échouage des chaloupes, l'étendage des filets, la baignade des animaux; les activités goémonières qui « polluent » par les mauvaises odeurs ou la fumée qui résultent du brûlage; l'extraction de sable. Ces interdictions ont des répercussions sur l'emploi local, notamment des journaliers. Mais la réalité est plus complexe. Les conchyliculteurs se plaignent

de la présence trop proche des parcs des plaisanciers; il faut bien que les algues qui s'échouent sur les plages soient ramassées; si les prélèvements de sables et de pierres sont importants, c'est en partie en raison de la demande en matériaux consécutive aux nombreuses constructions de villas ¹⁰⁸. Paradoxalement, « au moment où la relégation dans l'archaïsme d'un mode de vie (se produit) pour faire place à la seule activité qui lui confère la modernité, le tourisme » écrit Philippe Jacquin, le peuple des grèves (goémoniers, pêcheurs à pieds, ramasseurs de galets, marchands de coquillages) est saisi par les peintres puis les photographes en quête d'exotisme. Ils inventent alors une société chassée de l'estran.

L'accueil des touristes va transformer l'économie locale. Dans de nombreuses localités les revenus procurés par l'activité balnéaire vont l'emporter sur ceux de la pêche et du cabotage. En effet de nouvelles activités se développent notamment dans le commerce : les magasins d'alimentation et du paraître, les débits de tabac, les pharmacies se multiplient. Les agriculteurs et les pêcheurs vendent leur production aux touristes. Les entreprises du bâtiment (maçonnerie, menuiserie, couverture) sont tellement sollicitées que des entrepreneurs extérieurs viennent s'installer dans les bourgs du littoral. Le logement chez l'habitant a pris de l'importance et tous ont essayé de profiter des revenus de la location saisonnière, et pas seulement ceux qui ont les moyens de construire pour louer. Beaucoup de familles, notamment de pêcheurs, se contentent durant l'été d'un maigre local pour laisser à la disposition du touriste leur maison. Ce marché de l'immobilier est à l'origine de la création et de la multiplication des agences immobilières. Johan Vincent va plus loin dans le panorama des retombées sociales de la balnéarisation. Il nous livre parmi les bénéficiaires du marché foncier et immobilier, un bon portrait de ces notaires qui flairent les bons coups des lotissements. Le lotissement Peugeot à Morgat, dans le Finistère, offre au notaire local une rente de situation particulièrement juteuse. Même si les statistiques font défaut, Johan Vincent nous présente un éventail de ces métiers saisonniers : les domestiques et les petits métiers de garçon de course, de vendeur de journaux de Paris. Il pointe le doigt sur les demandes simultanées de personnel féminin dans les conserveries et les services. Aucune étude n'a encore porté sur ce sujet. Les communes voient arriver des étrangers qui sont appelés en renfort pour la poste et la gendarmerie, même si souvent les problèmes de sécurité les ont amenées à créer un poste de garde champêtre. La plage est désormais livrée aux guides-baigneurs, parfois issus du cru, professeurs de sport et marchands ambulants. L'activité balnéaire modifie également les rythmes de vie. Ce ne sont plus les seules activités maritimes (saison sardinière) qui rythment le calendrier des ports-bourgs-stations. Le sommet de l'année c'est la saison des bains de mer de juillet à septembre, et en toute logique le reste de l'année, le hors-

^{108.} CHAURIS, Louis, « Coupeurs de goémons contre tailleurs de pierres : cas de luttes pour la possession de l'estran en Bretagne au XIX^e siècle », Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, 1993, n° 1, p. 121-127.

saison, devient la saison de l'attente. Le contraste entre les deux périodes est d'autant plus fort que l'activité balnéaire est dominante voire exclusive. Jean François Gaucher s'est interrogé avec pertinence sur l'existence d'une pluriactivité nouvelle à composante touristique. Il souligne qu'elle est toujours « liée au caractère saisonnier de l'activité touristique », qu'elle reste « une affaire du couple plutôt que de l'individu, mais qu'elle reste un laboratoire d'invention de nouvelles résidentialités 109 ». Cette métamorphose qu'accompagnent les populations locales quand elles ne la prennent pas en main a-t-elle des conséquences sur la gestion municipale et la vie politique locale? Jusqu'aux années 1880, la gestion communale reste aux mains soit des agriculteurs soit des professionnels de la mer. Avant 1940, les activités de service, même si elles sont en plein développement, ne sont pas socialement suffisantes pour influer sur la vie politique municipale. Bénodet, Carnac et Notre-Dame-des-Monts vont rester sous la tutelle du monde agricole jusqu'à la guerre. Il est toujours difficile, notamment dans les îles et les presqu'îles, pour un non originaire d'arriver au poste de maire. Les conseils sont plus soudés dans la défense des activités maritimes, quand elles sont menacées, que pour proposer une politique balnéaire à long terme. Les populations locales n'ont pas décidé de porter à la mairie ceux qui incarnent le plus l'activité balnéaire, même si celle-ci occupe de plus de place dans les campagnes électorales entre les deux guerres. Il y a donc un décalage entre le nouveau profil de ces communes littorales et la composition des conseils qui reflète encore largement l'ancienne identité.

Conclusion: Les trois civilisations de la côte

La civilisation des petits ports et havres. Elle naît dans les petits ports de pêche et de cabotage qui constituent une véritable guirlande sur le littoral. Ils sont portés par leur hinterland agricole ou agro-marin ou se livrent à la pêche côtière. Les populations riveraines vivent dans un rapport pluriel avec la mer. Il en résulte une absence de clivage entre gens de terre et gens de mer. Le paysan-pêcheur est le prototype social du riverain. La gestion du littoral s'intègre dans une organisation pluriactive de la société. L'exercice des activités de pêche et de cabotage traduit un profond ancrage local que révèlent le recrutement paroissial des équipages et la mobilisation d'un micro-capitalisme local qui a de la ressource tant que le modèle artisanal reste préservé. C'est cette forme de solidarité de la communauté riveraine, associée au développement des pêches sardinières et du cabotage, qui trouve de la ressource pour s'engager dans l'ostréiculture, les pêches langoustière et thonière. Cette première civilisation de la côte s'effrite au milieu du xixe siècle.

La société littorale et l'intrusion du balnéaire. Cette seconde civilisation naît de la rencontre entre la population endogène qui continuait de conju-

^{109.} GAUCHER, Jean-François, « Les mutations de la pluriactivité à composante touristique », dans Le Bouëdec, Gérard et alii, Entre Terre et Mer..., op. cit., p. 377-386.

guer de différentes manières ses relations avec la mer, avec une population extérieure qui exprimait un besoin de mer pour ses vertus curatives puis ludiques. En fait, ce sont deux mondes très différents qui s'ignoraient et qui vont devoir cohabiter. Il en résulte une profonde transformation de l'économie locale quand les activités de services prennent le pas sur les activités primaires, d'autant que le développement balnéaire touche des bourgs ruraux où la relation à la mer s'inscrivait dans la dépendance de l'activité agricole. Le développement des magasins, de l'urbanisation, de l'hôtellerie, la modification du rythme de vie qui s'aligne sur l'alternance de la saison et du hors saison, pèsent sur ce monde littoral et contribuent déjà à une certaine évolution sociologique, mais pas encore suffisante pour remettre en cause le pouvoir municipal qui reste encore très souvent aux mains des dirigeants agricoles et maritimes locaux.

La civilisation littorale résidentielle. Cette troisième civilisation de la côte s'inscrit dans la continuité de cette vaque touristique qui devient de masse après la Seconde Guerre mondiale. Mais les bouleversements sont plus considérables. En effet, c'est toute l'économie littorale qui bascule dans une économie résidentielle où le nautisme et son environnement semblent parfois exclure les activités primaires. Le besoin de mer provoque un processus de substitution d'une population exogène à la population autochtone qui a du mal à se loger à cause de l'explosion du prix du foncier. Cette nouvelle population résidente modifie aussi la pyramide des âges avec ce que cela implique en termes de services et d'équipement. Cette mutation intervient à un moment où se cumulent des attentes importantes en matière de développement économique vis-à-vis d'une mer à fort potentiel de ressources et des peurs qui tournent autour du risque écologique et de la montée de la mer. Dans ces conditions, les collectivités doivent affronter des résistances de la part des populations d'origine exogène, coupées d'une culture ancienne des usages multiples de la mer et de l'estran et qui, à travers de puissantes associations, s'opposent à tout projet qui menacerait l'image rêvée qu'ils se sont construite mais dans un paysage complètement transformé dans lequel ils ont trouvé une place qu'ils refusent aux autres.

RÉSUMÉ

Cet article présente l'évolution de la recherche sur les littoraux avec le souci de démontrer que les historiens y ont toute leur place, à côté de chercheurs de toutes les disciplines. L'étude sur la longue durée de l'estran et de ses acteurs a changé de dimension lorsque la problématique globale du rapport à la mer des communautés riveraines de cet espace d'interface a mis en valeur la dynamique sociale de ces territoires aux usages renouvelés et confrontés au jeu complexe des pouvoirs d'encadrement.

ABSTRACT

Gérard LE BOUËDEC

This article describes the evolution of research on the foreshores, aiming to demonstrate that historians fully have their place there, beside researchers from all branches of learning. The study over a long time of the foreshore and the people living there has taken a new dimension when the global problematics of the relation to the sea of the communities bordering on this interface space has emphasized the social dynamics of those territories whose usages are renewed, confronted with the complex play of the powers surrounding them.